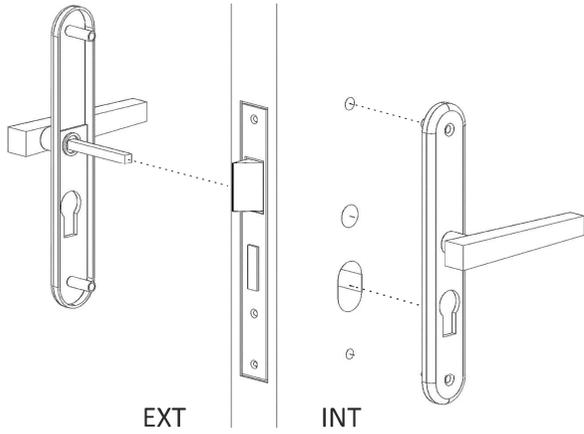


# Installation de la poignée

outils nécessaires  
(non fournis)

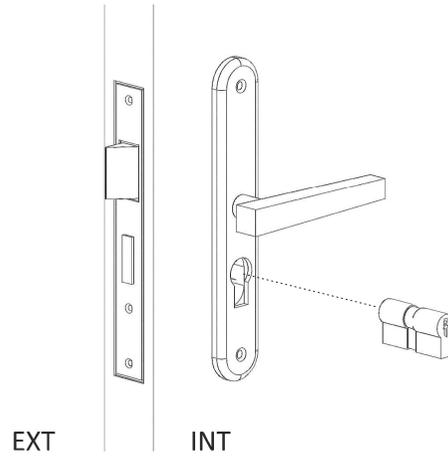
## Poignée 1

Insérer l'axe dans la poignée coté extérieur, puis placer les poignée a l'extérieur et intérieur de la porte.



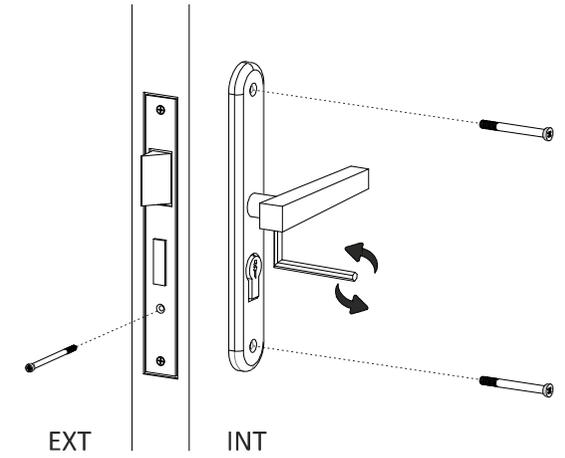
## 2

Insérer le cylindre.



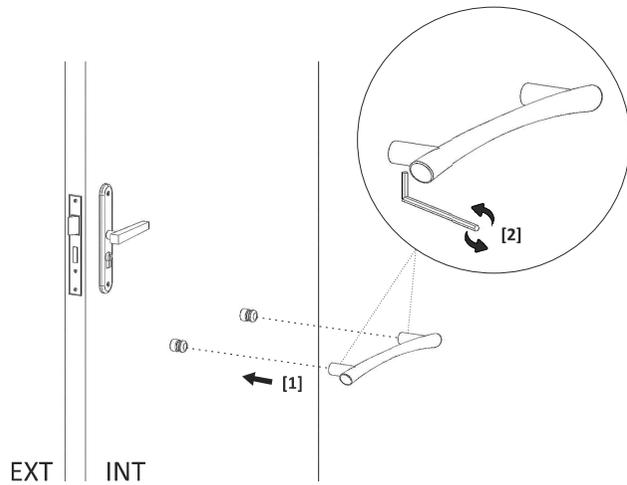
## 3

Visser les parties de la poignée ainsi que le cylindre.  
A l'aide d'un clé Allen serrer l'axe dans la poignée.

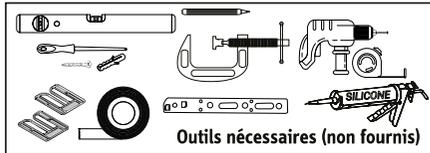


## Poignée de tirage 1

(Optionnel) Placer la poignée de tirage sur les chevilles métalliques montées a l'extérieur de la porte. A l'aide d'une clé Allen, fixer la poignée de tirage en vissant en dessous de celle-ci les vis fournis dans les endroits pré-perçés.

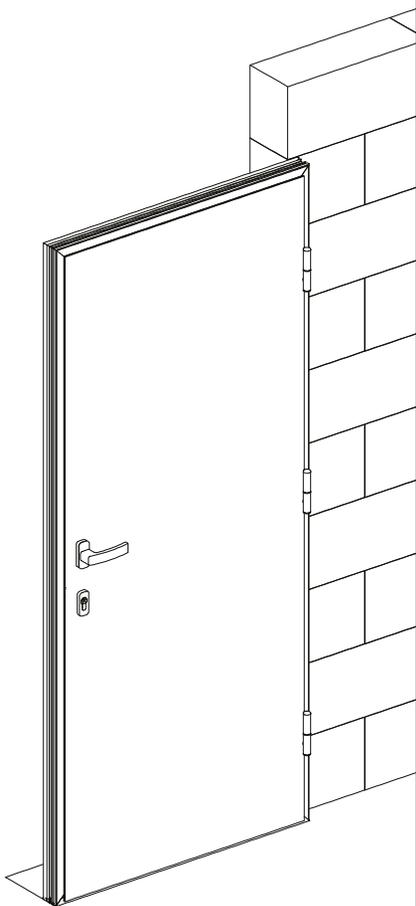


# Installation



## Pose en applique

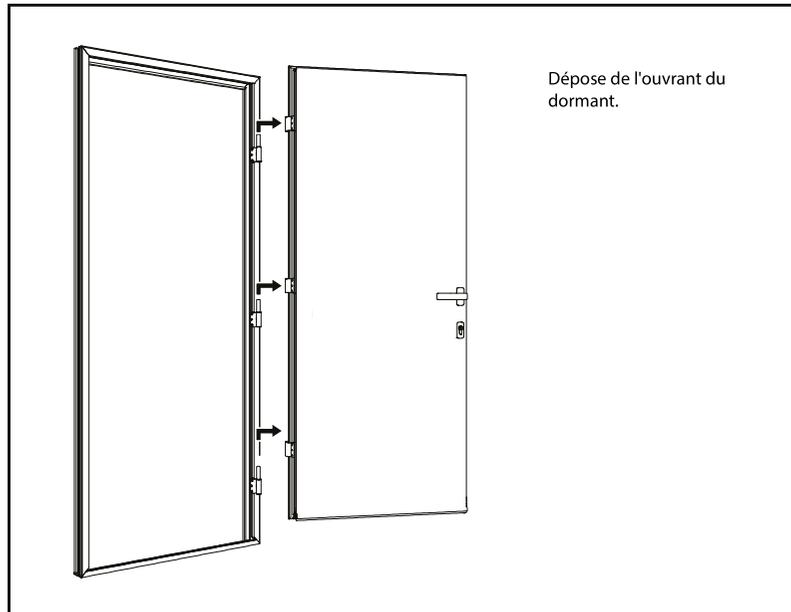
1



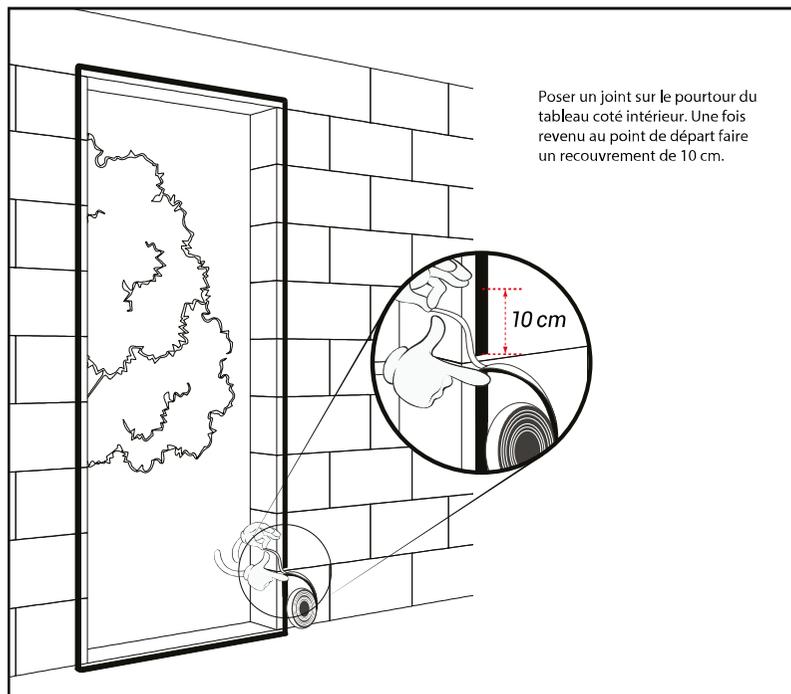
### Pose en applique

La porte est fixée en applique contre le mur intérieur à l'aide de support de fixation (non fournis). L'isolation murale et plaque de plâtre intérieure viendront recouvrir la tranche de la porte, offrant un alignement visuel parfait.

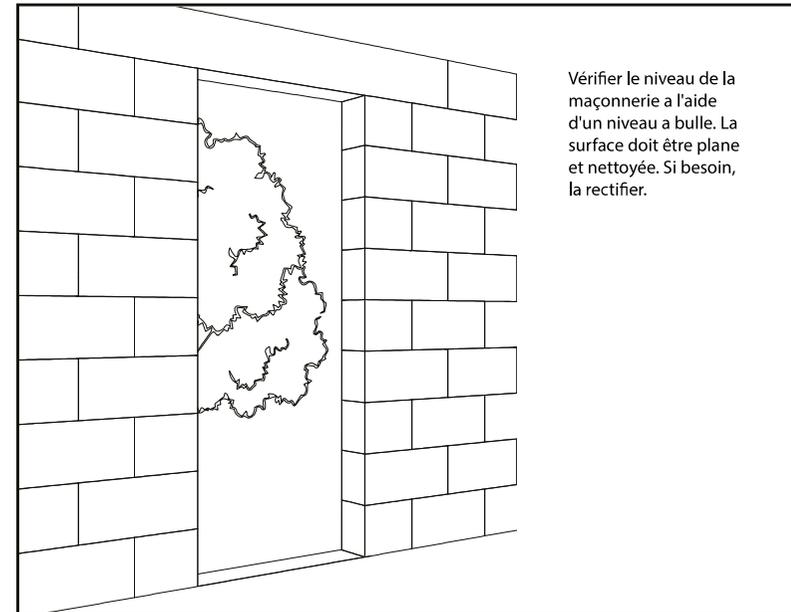
2



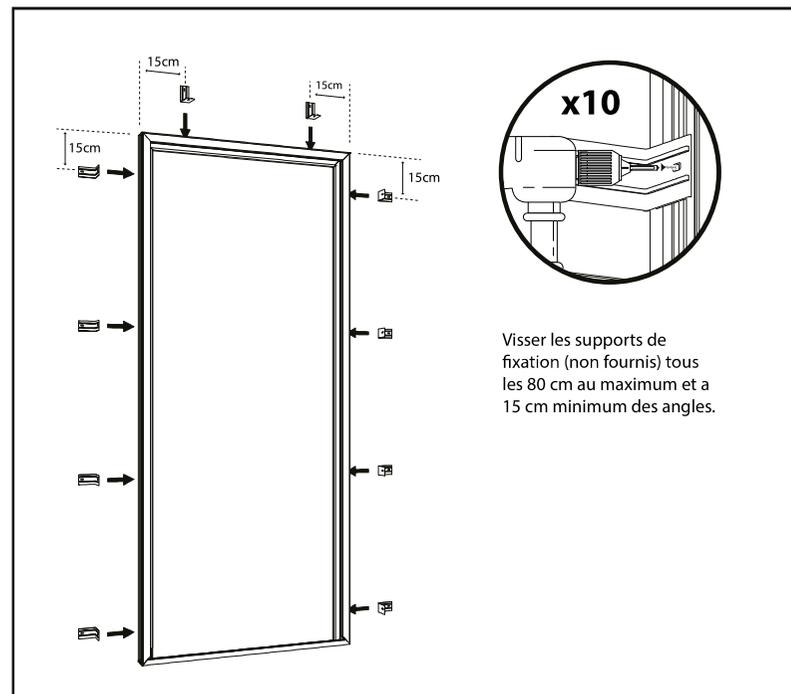
4

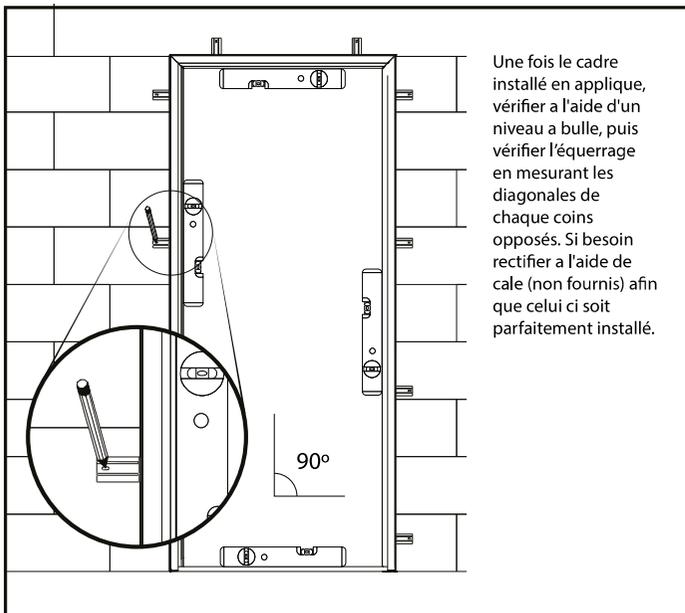
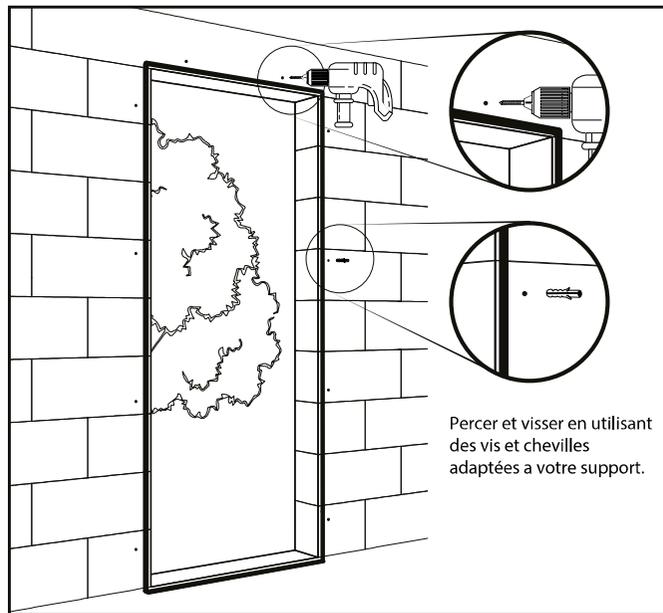
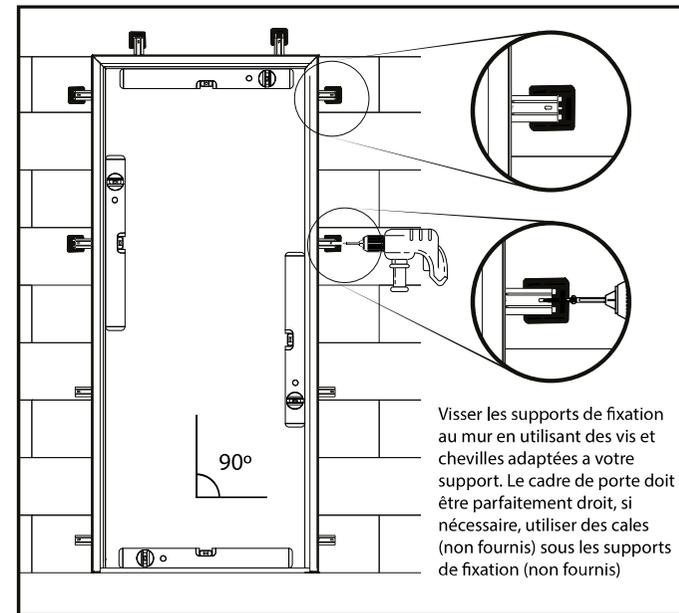
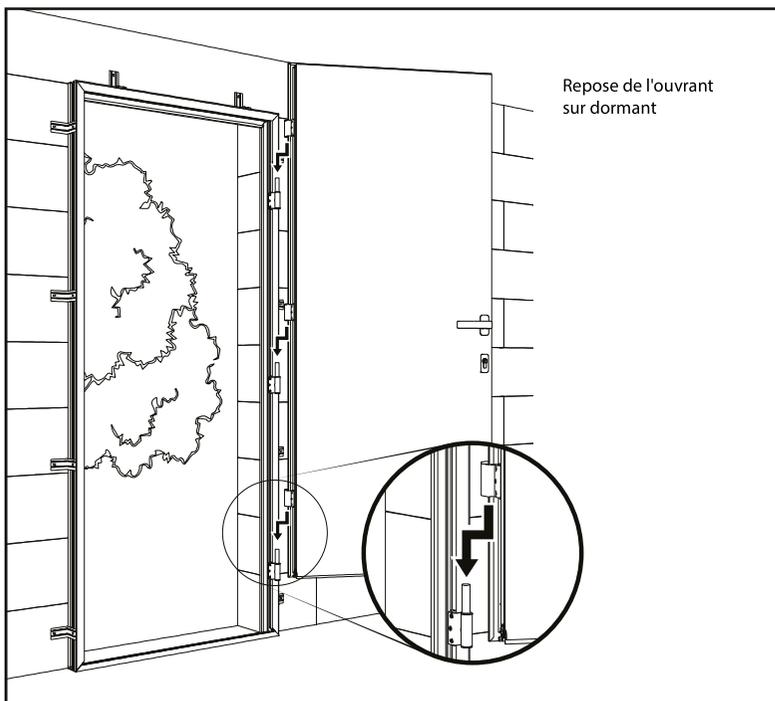
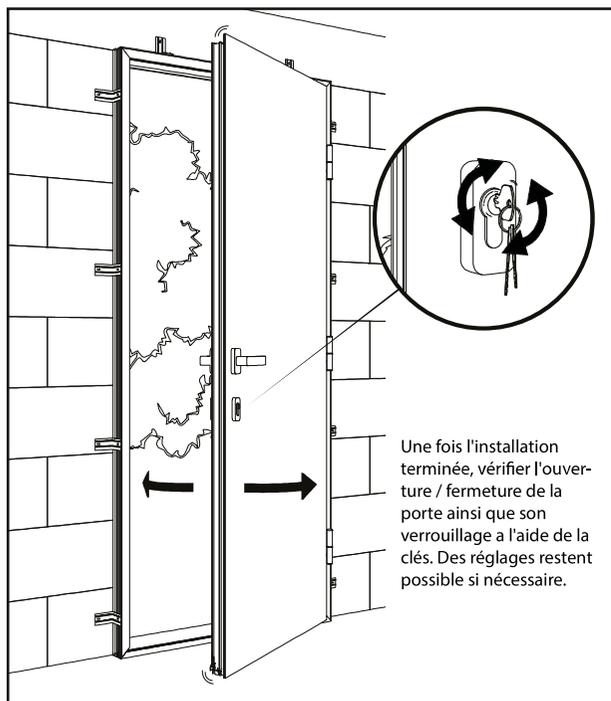
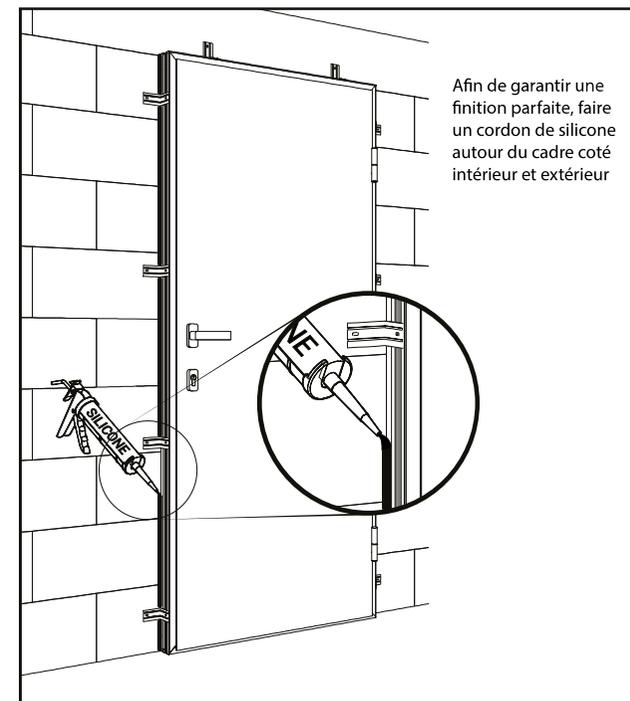


3

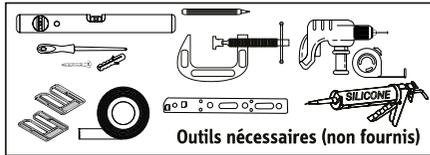


5



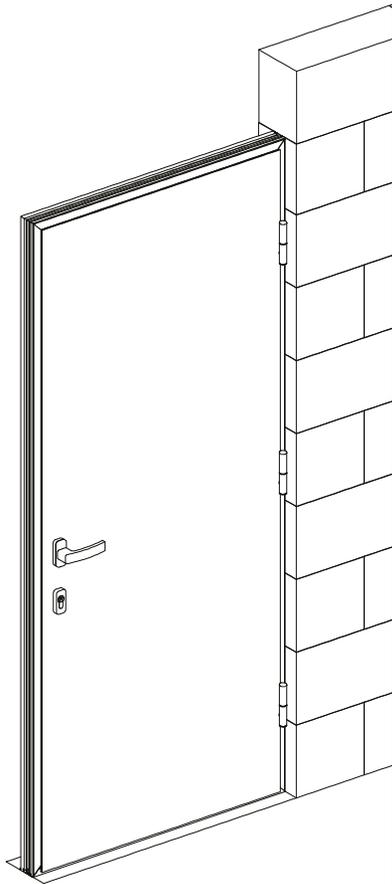
**6****7****8****9****10****11**

# Installation



## Pose en tunnel

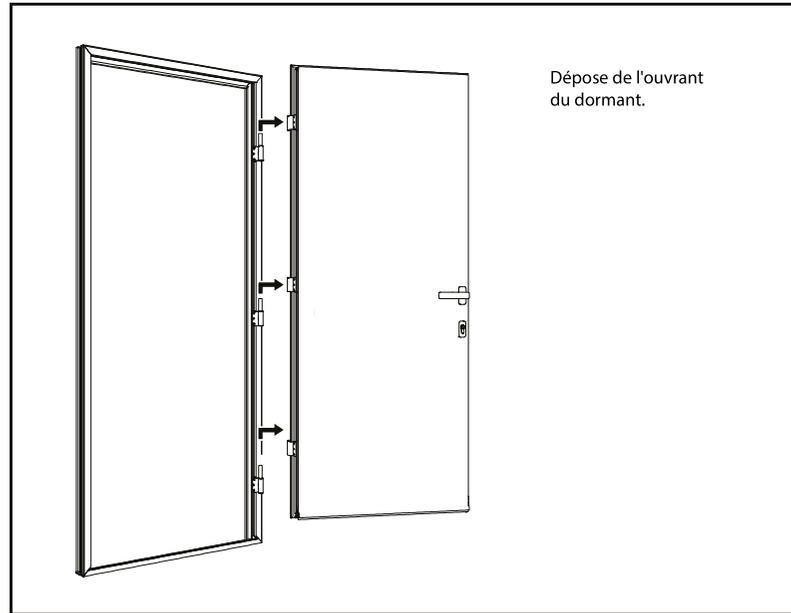
1



### Pose en tunnel

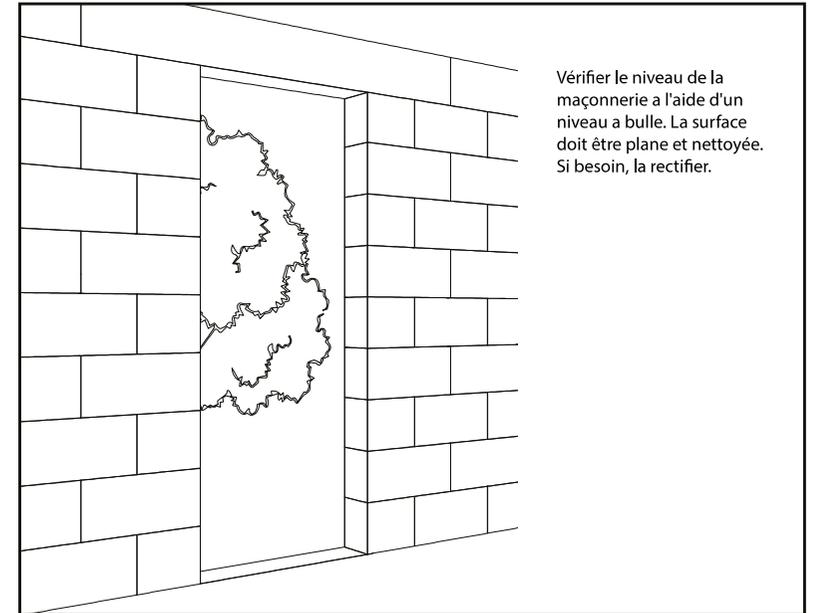
La porte se pose dans l'épaisseur du mur.

2



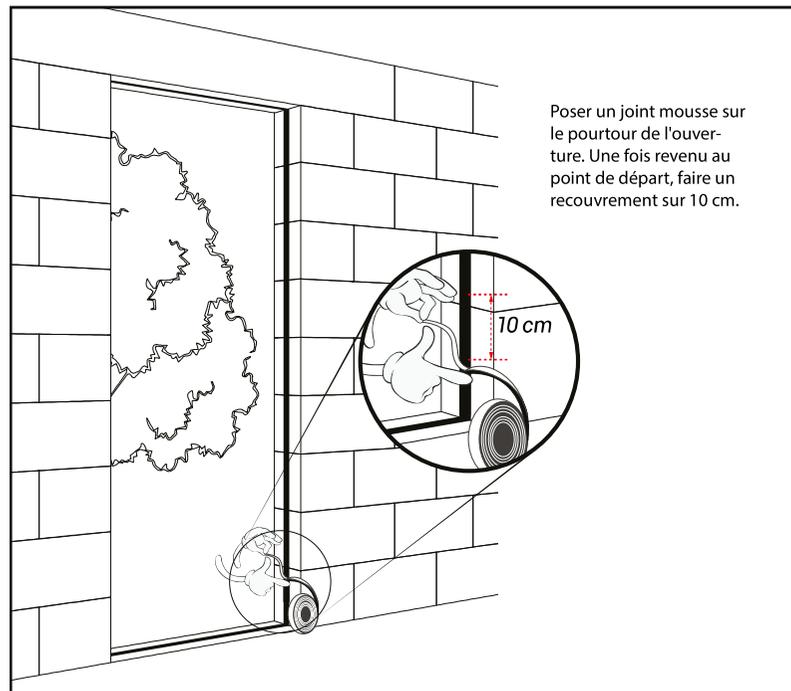
Dépose de l'ouvrant du dormant.

3



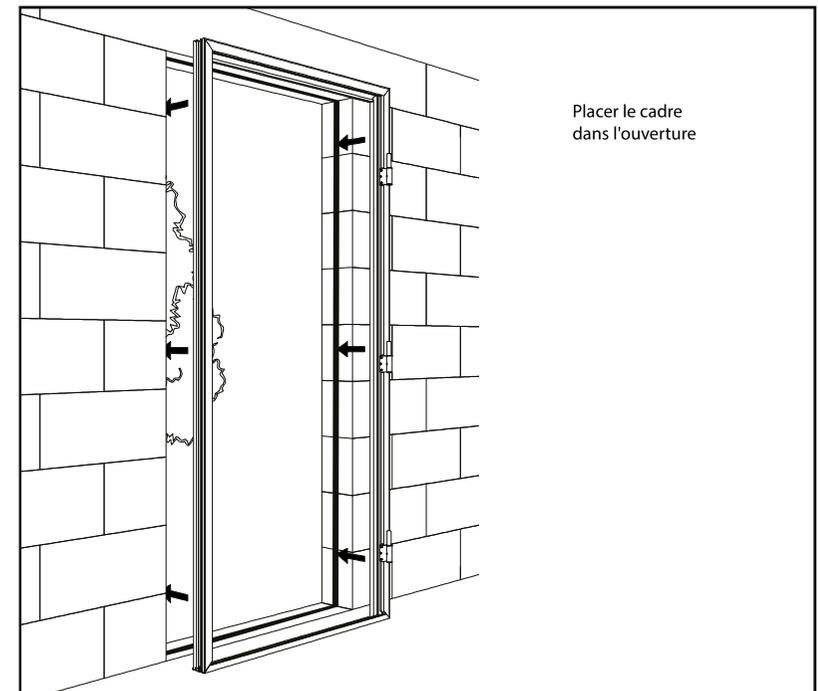
Vérifier le niveau de la maçonnerie à l'aide d'un niveau à bulle. La surface doit être plane et nettoyée. Si besoin, la rectifier.

4



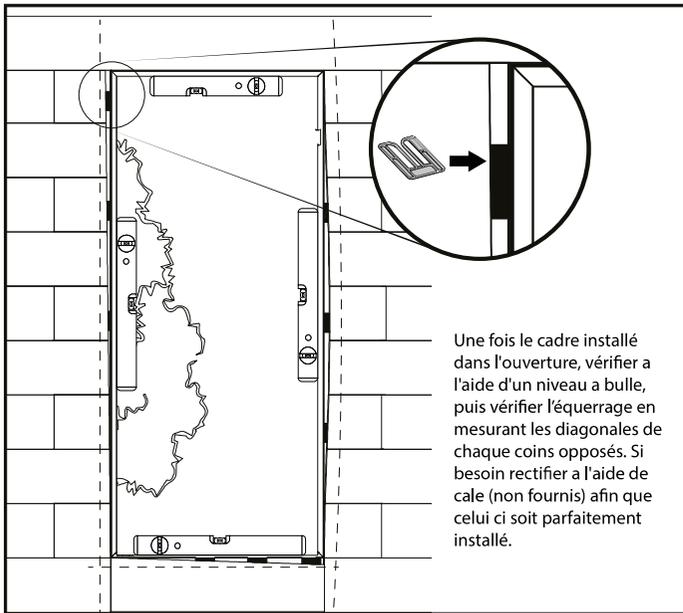
Poser un joint mousse sur le pourtour de l'ouverture. Une fois revenu au point de départ, faire un recouvrement sur 10 cm.

5

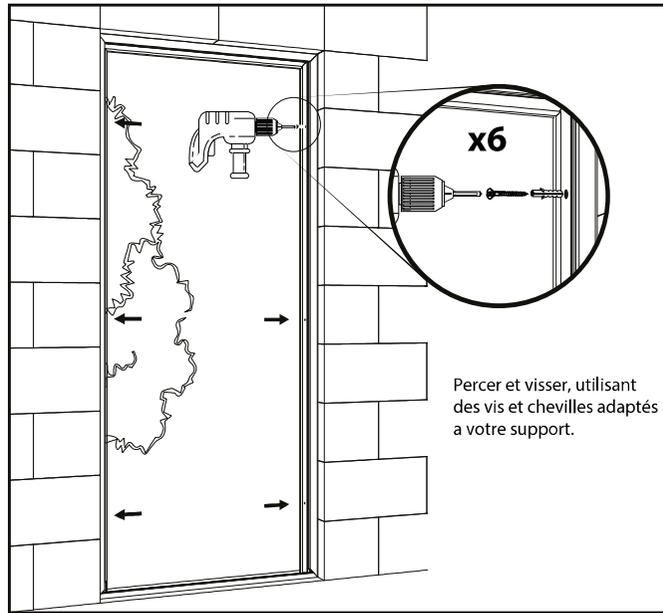


Placer le cadre dans l'ouverture

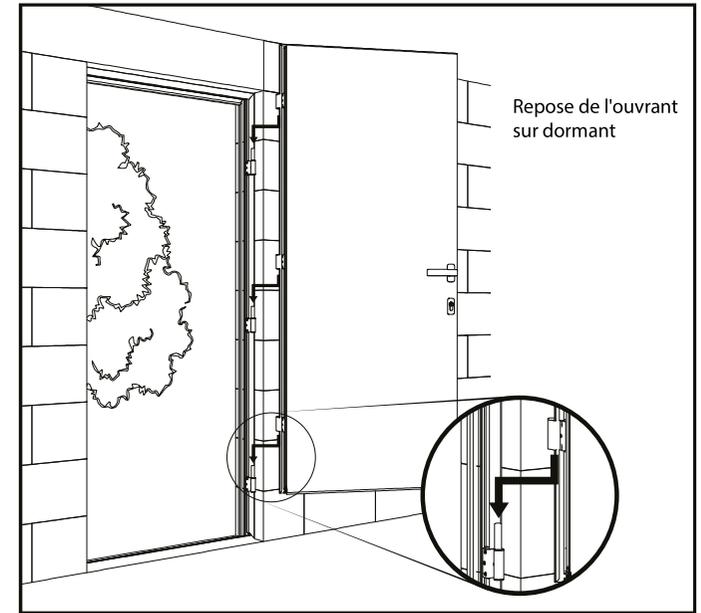
6



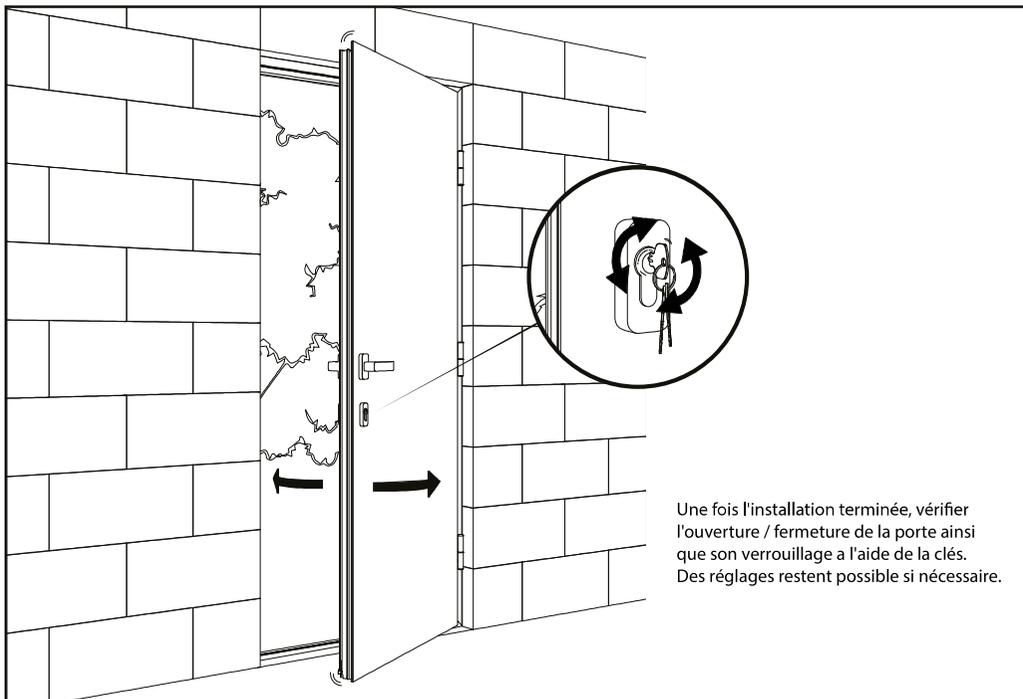
7



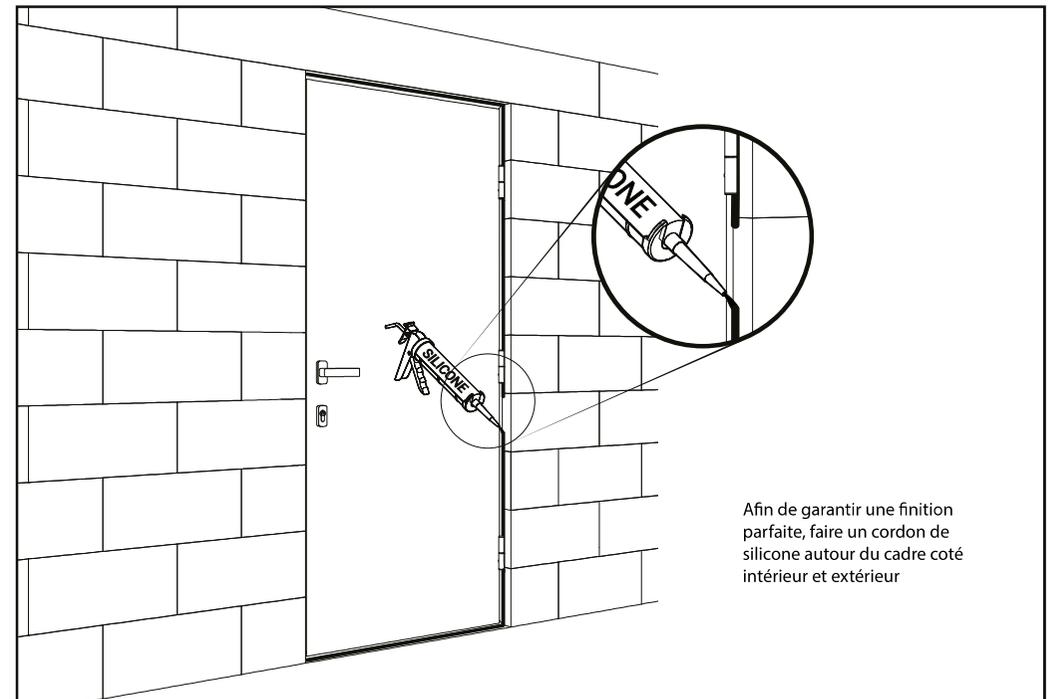
8



9



10

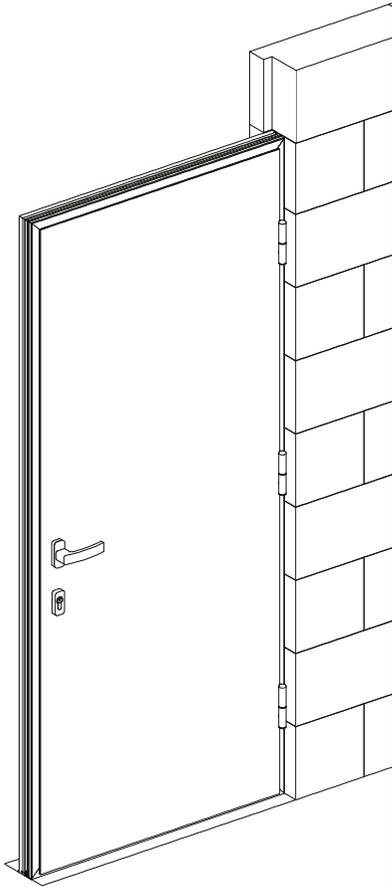


# Installation



## Pose en feuillure

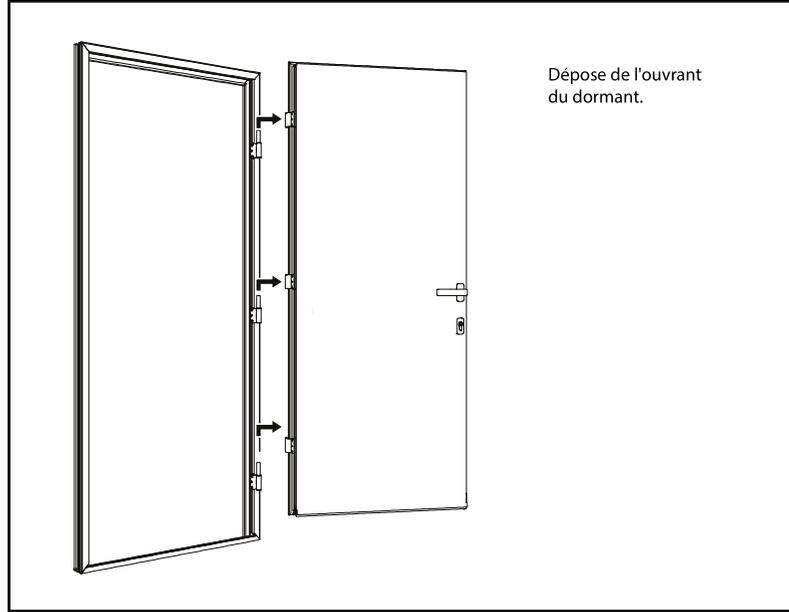
1



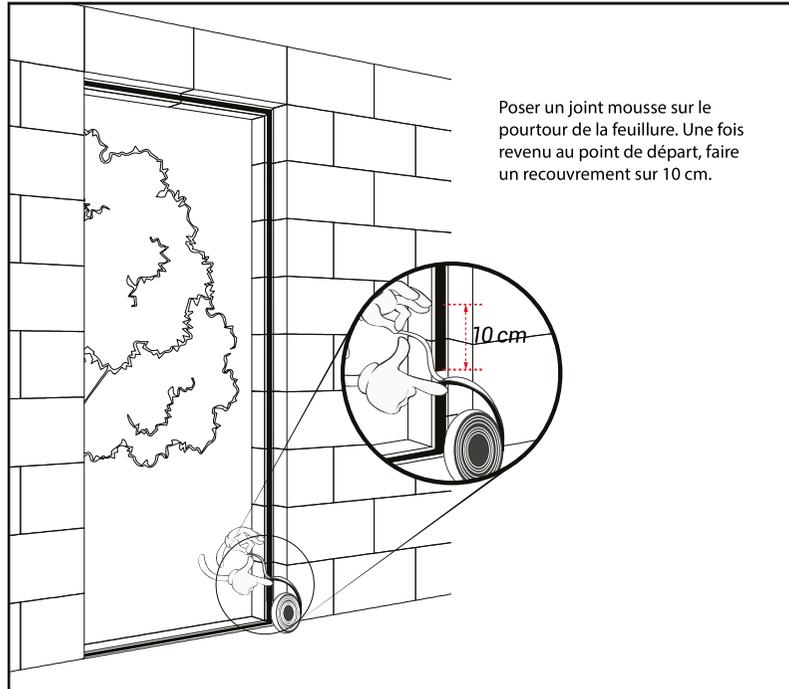
### Pose en feuillure

La porte vient s'encastrer dans la feuillure existante côté intérieur, permettant l'alignement visuel au mur.

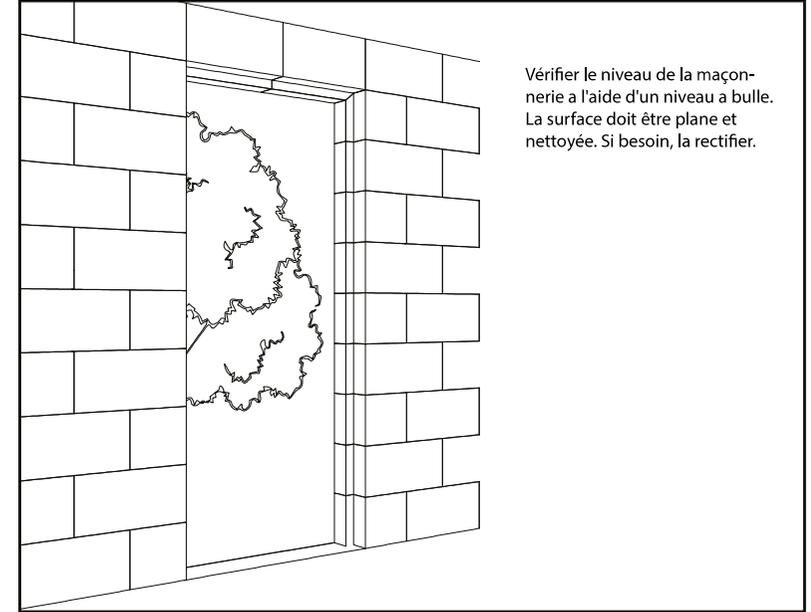
2



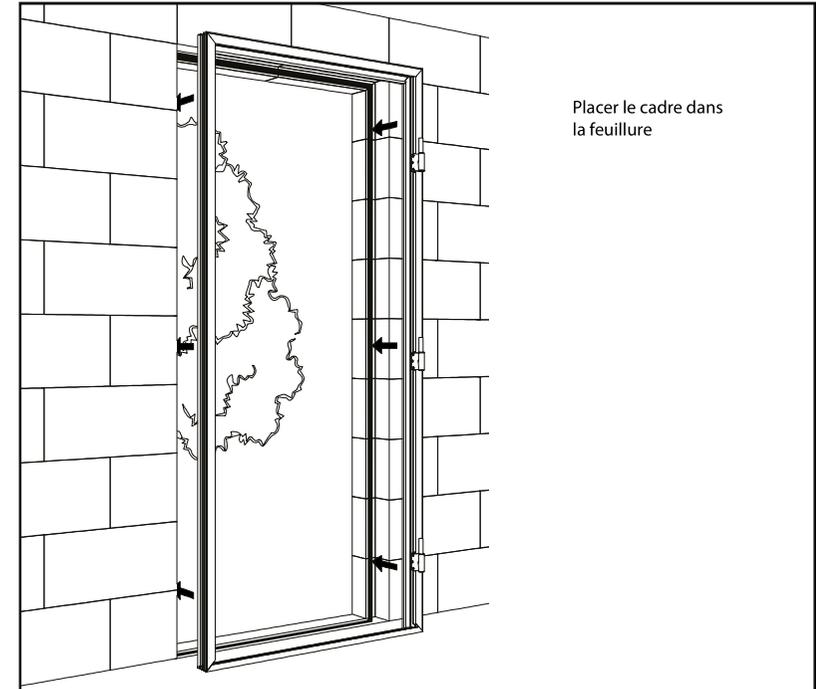
4

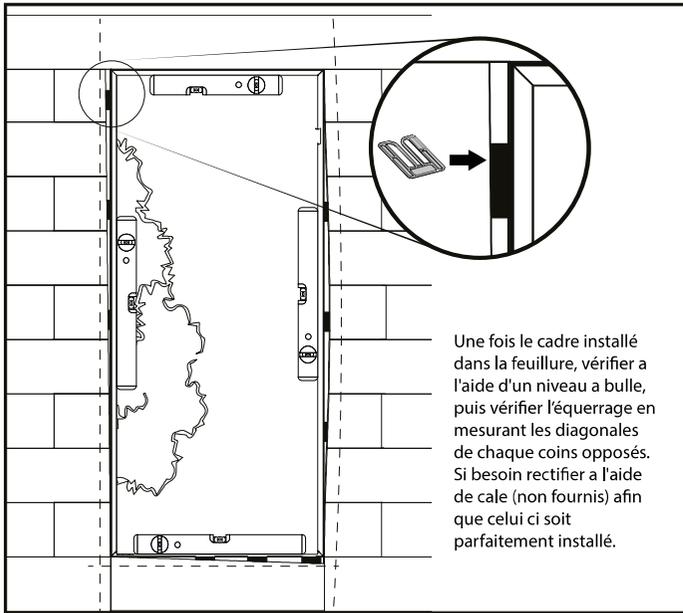
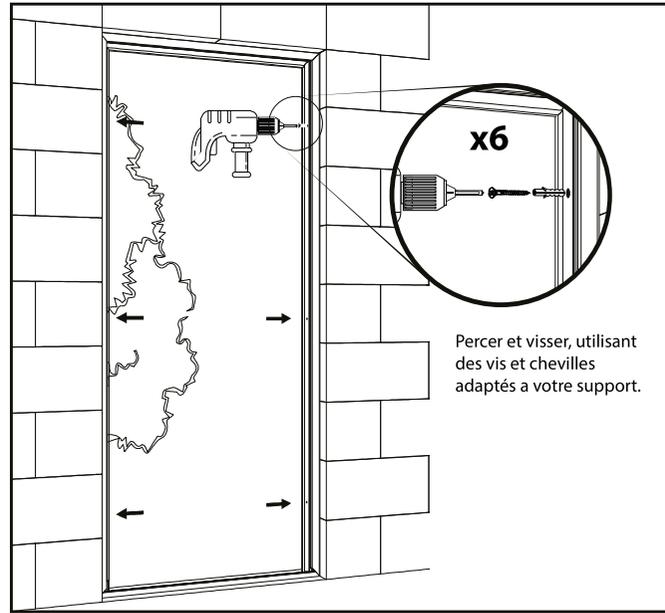
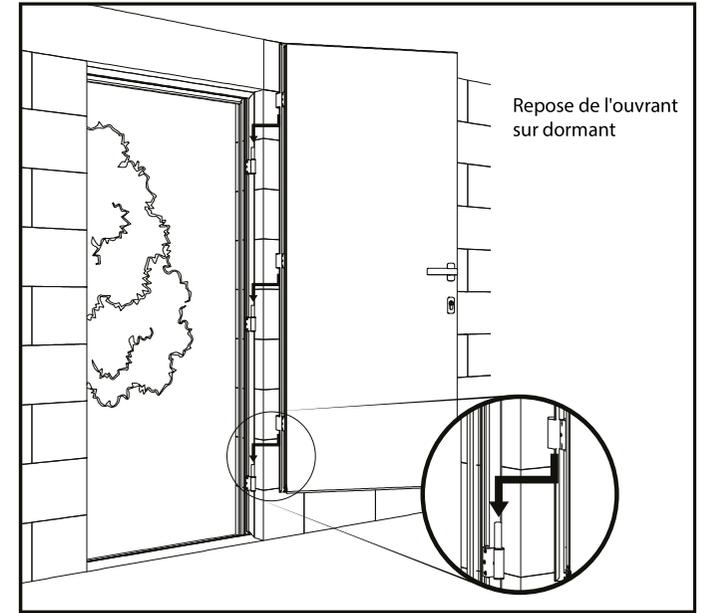
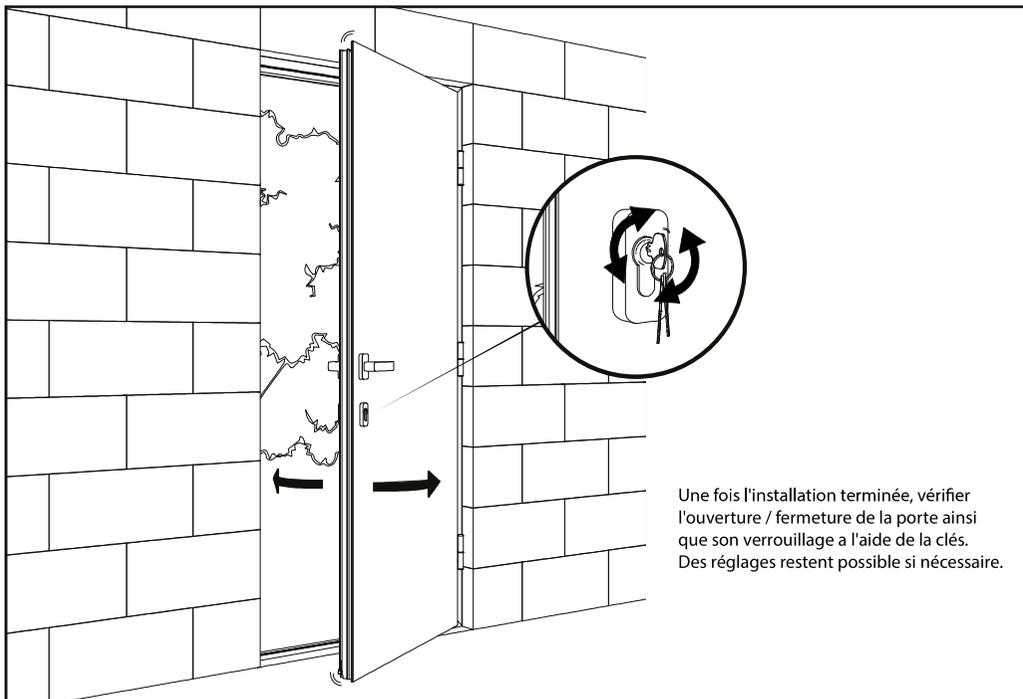
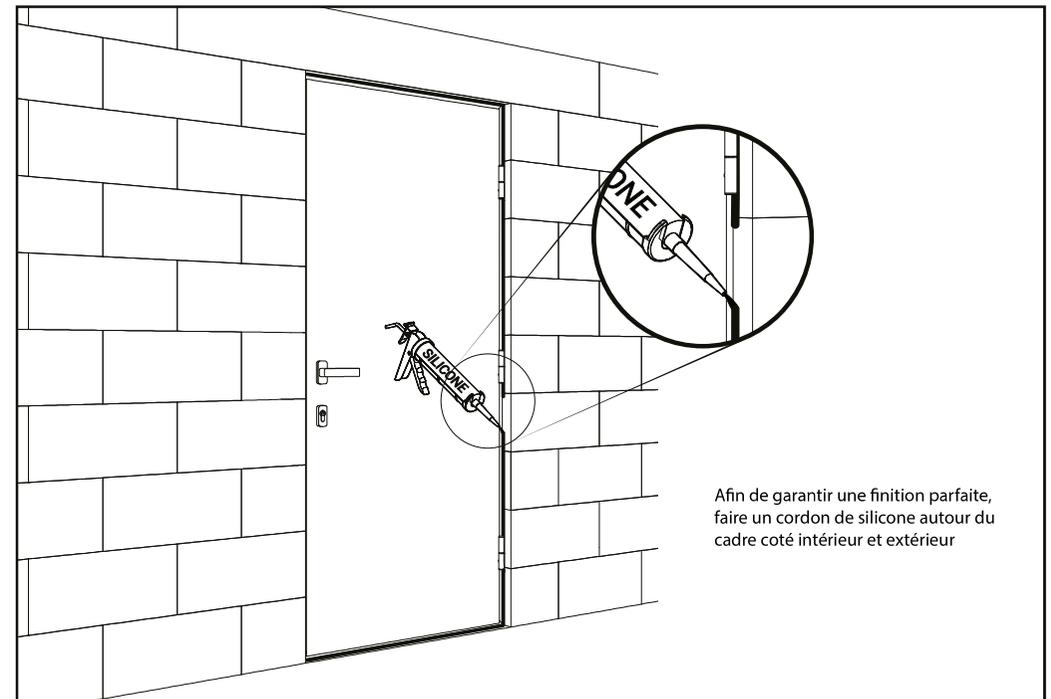


3



5



**6****7****8****9****10**

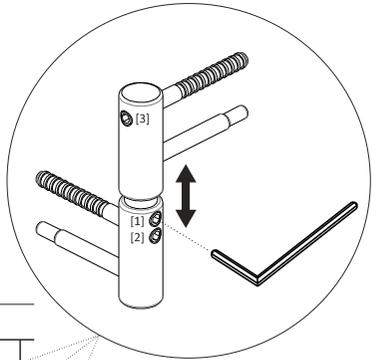
# Ajustement et Maintenance

outils nécessaires  
(non fournis)

## Réglage des paumelles 1

### RÉGLAGE VERTICAL

La porte ne se ferme pas ou se bloque en partie basse ou en partie haute.



Agir sur les paumelles de la porte. Soulevez l'ouvrant d'environ 1 cm.

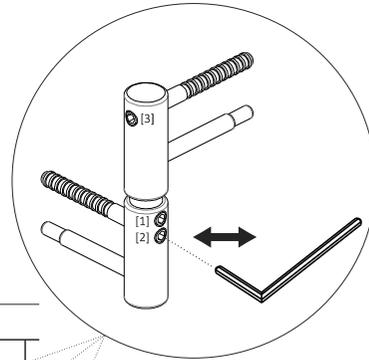
A l'aide d'une clé allen ajuster le serrage de la vis [ 1 ] dans une paumelle.

Repositionner la porte et vérifier le bon fonctionnement.

## 2

### RÉGLAGE HORIZONTAL

La porte ne se ferme pas ou se bloque à droite ou à gauche.



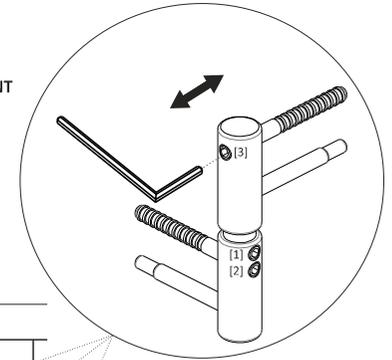
Agir sur les paumelles de la porte. Soulevez l'ouvrant d'environ 1 cm.

A l'aide d'une clé allen ajuster le serrage de la vis [ 2 ] dans une paumelle.

Repositionner la porte et vérifier le bon fonctionnement.

## 3

### RÉGLAGE DE LA PRESSION DU VANTAIL SUR LE DORMANT



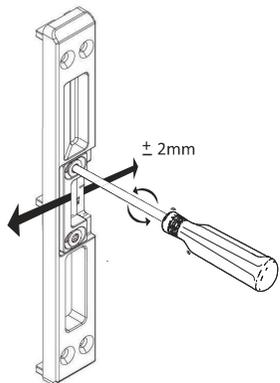
Agir sur les paumelles de la porte. Soulevez l'ouvrant d'environ 1 cm.

A l'aide d'une clé allen ajuster le serrage de la vis [ 3 ] dans une paumelle.

Repositionner la porte et vérifier le bon fonctionnement.

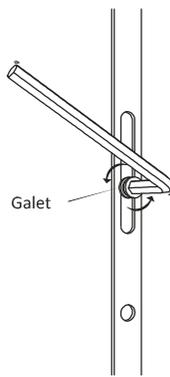
## Réglage 1

Le pêne dormant frotte sur la gâche



Pour ajuster la butée, desserrez les vis.

La porte ne plaque pas assez sur le dormant.



À l'aide d'une clé allen agir sur l'axe des galets et vérifier le bon fonctionnement.

## Revêtements de laque 1

Les surfaces extérieures et intérieures de la porte doivent être nettoyées au moins deux fois par an avec beaucoup d'eau mélangée à un agent de nettoyage doux, comme par exemple du savon neutre.

Pour l'entretien, n'utilisez pas de produits chimiques, de produits à récurer, de produits de nettoyage caustiques, de laine d'acier, d'éponges à récurer, de lames, etc. Leur utilisation peut entraîner des dommages permanents au revêtement de la porte.

Effectuer l'entretien à une température non inférieure à 20 °C.

Après le nettoyage, les éléments en bois doivent être recouverts d'un lait de soin de bonne qualité, sélectionné pour le type de porte. Le lait de soin améliore l'esthétique du revêtement de peinture et protège la porte contre les intempéries.

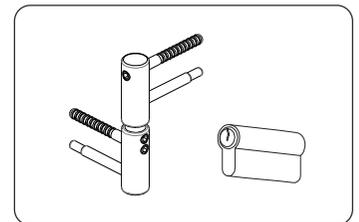
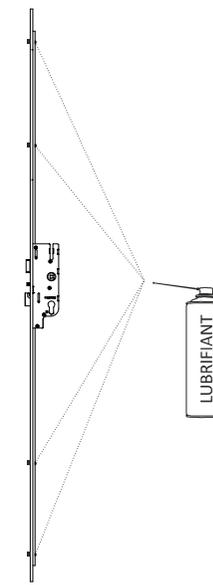
Toute détérioration de la surface peinte doit être nettoyée, légèrement poncée avec du papier de verre P 180-220 et recouverte d'une ou deux couches de vernis de rénovation.

## Ferrures et serrures 2

Les travaux d'entretien doivent être effectués au moins deux fois par an. Après le nettoyage, lubrifiez toutes les pièces mobiles et les points d'interaction à l'aide d'un lubrifiant adéquate.



NE PAS LUBRIFIER LES PAUMELLES ET CYLINDRES



# GARANTIE COMMERCIALE

Nous veillons tout particulièrement à sélectionner des matériaux de haute qualité et à utiliser des techniques de fabrication qui nous permettent de créer des produits à la fois design et durables. Ce produit bénéficie d'une garantie de 15 ans sur les profils, panneaux cadres et vitrages ainsi que 2 ans sur la quincaillerie, couvrant les défauts de fabrication à compter de la date d'achat en cas d'achat en magasin ou de la date de livraison (en cas d'achat sur Internet), sans coût supplémentaire pour une utilisation domestique normale (non commerciale ni professionnelle).

Pour déposer une réclamation au titre de cette garantie, vous devez présenter votre preuve d'achat (ticket de caisse, facture d'achat ou toute autre preuve recevable en vertu de la loi en vigueur). Conservez votre preuve d'achat dans un endroit sûr. Pour que cette garantie soit applicable. Le produit que vous avez acheté doit être neuf.

La garantie ne s'applique pas aux produits d'occasion ou aux modèles d'exposition.

Dans le cas d'un produit remplacé ou réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité (2 ans), la pièce remplacée/réparée bénéficie de 6 mois de garantie supplémentaire.

Cette garantie couvre les défaillances et dysfonctionnements du produit. Sous réserve que le produit ait été utilisé conformément à l'usage pour lequel il a été conçu, qu'il ait été installé, nettoyé et entretenu conformément aux informations contenues dans les présentes conditions générales ainsi que dans le manuel d'utilisation, et conformément à la pratique, sous réserve que celles-ci n'aillent pas à l'encontre du manuel d'utilisation.

Cette garantie ne couvre pas les défauts et dommages causés par l'usure normale ni les dommages pouvant résulter d'une utilisation non conforme, d'une installation ou d'un assemblage défectueux, ou d'une négligence, d'un accident, d'une mauvaise utilisation ou d'une modification du produit. Sauf indication contraire prévue par la loi en vigueur, cette garantie ne couvre en aucun cas les coûts accessoires (expédition, transport, frais de désinstallation et réinstallation, main d'oeuvre, etc.), ni les dommages directs et indirects.

Si le produit est défectueux, nous nous engageons, dans un délai de 15 jours à partir de la première demande de prise en charge de service après-vente, à fournir les pièces de rechanges concernées ou trouver une solution acceptable pour le client. Cette garantie est valable dans le pays où vous avez acheté ce produit.

Toute demande au titre de la garantie doit être adressée au magasin où vous avez acheté ce produit. Cette garantie s'ajoute à vos droits au titre de la loi, sans les affecter.

Si vous avez acheté ce produit en France, en plus de cette garantie commerciale, le vendeur reste tenu de respecter la garantie légale de conformité prévue par les articles L217-4 à L217-14 du Code de la Consommation et aux articles qui concernent les vices cachés du produit vendu dans les conditions prévues aux articles de 1641 à 1648 et 2232 du Code civil. Le distributeur auprès duquel vous avez acheté ce produit répond de tout défaut de conformité ou vice caché du produit, conformément aux présentes dispositions.

En vertu de l'article L217-16 du Code de la Consommation, lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant la durée de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui reste à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Garantie légale de conformité (extrait du Code de la Consommation): Article L217-4 du Code de la Consommation - Le vendeur doit livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Article L217-5 du Code de la consommation - Le bien est conforme au contrat : 1. S'il est adapté à l'objectif généralement prévu pour des biens similaires et le cas échéant : s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités présentées par le vendeur à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; s'il présente des qualités que l'acheteur peut légitimement attendre au regard des déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du Code de la consommation - Toute réclamation suite à un défaut de conformité est limitée à deux ans à compter de la livraison du bien. Garantie légale sur les vices cachés (extrait du Code de la Consommation): Article L217-4 du Code civil - Le vendeur est tenu de la garantie en cas de défauts cachés du produit vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Article 1648 du Code Civil (alinéa 1) - Toute réclamation résultant de vices cachés doit être faite par l'acheteur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

# INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- Garantie du Fournisseur : Garantie 15 ans pour les éléments en bois et 2 ans pour les ferrures et la poignée.
- Le Fournisseur est responsable des défauts inhérents au produit au moment de la vente.
- La garantie couvre les produits qui répondent aux conditions suivantes: installé, utilisé, nettoyé, réglé et entretenu conformément aux instructions de montage, d'entretien et de maintenance.  
Le client s'engage à entretenir et à maintenir le produit tous les 6 mois. Le fait de ne pas prendre soin du produit et de ne pas l'entretenir annule la garantie.
- Le Fournisseur, en tant que Garant, se réserve le droit de qualifier les défauts révélés dans les produits et de décider du mode de leur élimination.
- La réclamation doivent être adressée par écrit au fournisseur dans les 7 jours suivant la découverte du défaut.
- Les défauts détectables avant l'installation et le montage doivent être signalés au Fournisseur avant l'installation.
- Pour maintenir les droits à la garantie, la réclamation écrite doit être accompagnée de:
  - une preuve d'achat valable avec la date de la vente,
  - une preuve que le produit a été soigné et entretenu six mois après la date d'achat, comme une facture des travaux d'entretien effectués par un centre de service agréé ou une preuve d'achat de produits d'entretien de la peinture.
- Il est interdit de peindre les ferrures et les joints.
- La garantie ne couvre pas:
  - tous dommages mécaniques au produit non signalé dans les 7 jours suivant l'achat des biens et la prise en charge de la marchandise par l'Acheteur
  - les défauts ou dommages en raison desquels le prix du produit a été abaissé
  - les défauts qui, après installation, ne sont pas visibles d'une distance de 1,5m et n'affectent pas la valeur de service
  - fissures dans les vitres et rayures sur les vitres extérieures après la réception du produit
  - phénomènes de condensation de vapeur d'eau sur le plan du vitre ou de la porte
  - les dommages causés par la contamination des produits : peinture, mortier, sable, ruban de montage
  - les dommages et les défauts résultant d'un montage, d'un transport, d'un stockage ou d'une utilisation inappropriés
  - les dommages causés par l'utilisation de produits inappropriés pour l'entretien et le nettoyage des portes. Utilisation d'outils inadaptes pour le nettoyage des portes.
  - les décolorations et les dommages résultant du gonflement du bois dû à une humidité excessive, à l'absence d'évacuation des gouttières ou à une humidité excessive des pièces supérieure à 60 % (+ - 5 %)
  - la gelure, la condensation et les effets de ces phénomènes résultant de conditions climatiques inappropriées à l'intérieur du local et d'une mauvaise ventilation des locaux
  - changement naturel de la couleur du bois sous les revêtements vernis, causé par une exposition prolongée au soleil ou à la structure du bois
  - les différences de couleur des éléments individuels causées par le grain et la couleur naturelle du bois
  - l'usure normale et le vieillissement naturel de la surface du produit
  - petits écarts dans l'assemblage des lattes, résultant de la propriété naturelle du bois, qui est le rétrécissement du matériau
  - légères irrégularités des surfaces siliconées
  - les dommages causés par des facteurs externes tels que les incendies, les rafales de vent, la dévastation, les inondations, etc.
  - le gauchissement des ouvrants dû à la non-fermeture ou à la mauvaise fermeture des ouvrants.
  - les dommages aux seuils et aux larmiers en aluminium
  - le réglage des raccords et entretien des produits
- Toute intervention non autorisée sur la menuiserie, y compris l'installation d'accessoires supplémentaires tels que des stores ou des volets, entraîne la perte de la garantie.
- Immédiatement après avoir constaté un endommagement de la couche de vernis, le Client est tenu de recouvrir la porte d'une nouvelle couche de vernis afin de protéger la structure en bois contre les effets néfastes des intempéries.  
La surface de la porte doit être nettoyée à l'intérieur et à l'extérieur, légèrement poncée avec du papier de verre P 180-220 et recouverte de deux couches de vernis.  
L'exécution de ces traitements détermine le maintien du droit de garantie pour l'ensemble du produit.
- Une distance minimale de 2 m de la source de chaleur est requise. Si cette distance n'est pas respectée, la structure de la porte sera endommagée et la garantie sera annulée.
- En cas de défauts concernant des pièces sélectionnées de la porte (par exemple, serrures, charnières, poignées, joints, verre), le fabricant se réserve le droit de livrer les pièces pour remplacement dans le cadre de la procédure de réclamation.

Fabricant:  
Kingfisher International Products B.C.  
Rapenburgstraat 175E  
1011 VM Amsterdam  
The Netherlands

Distributeur:  
[www.kingfisher.com/products](http://www.kingfisher.com/products)